

# REGLEMENT DEPARTEMENTAL

## PRATIQUE DU FOOTBALL EN MARCHANT



### SAISON 2025 – 2026

#### Article N°1 : Cellule d'organisation

La cellule départementale « Foot en Marchant » est chargée de l'organisation de la pratique en accord avec le Comité Directeur du District de Vendée.

Tous les clubs affiliés à la Fédération Française de Football à statut amateur ou indépendant peuvent y participer.

#### Article N°2 : Engagement des équipes

En début de saison, un lien google forms est transmis aux clubs pour qu'ils engagent leurs équipes sur la saison.

Le District se donne le droit de refuser l'engagement d'un club.

#### Article N°3 : Qualification et participation

##### **Pratique mixte (équipes masculine ou mixte possibles).**

Pour participer à la pratique du Foot en Marchant, les joueurs et joueuses doivent être licenciés et qualifiés en conformité avec les règlements et leurs statuts pour leur club à la date de la rencontre.

- Un joueur doit impérativement jouer avec la licence « Loisirs » de son club. (la licence sport « Santé » lui permettant uniquement la pratique en interne dans son club).
- Un joueur licencié en licence « Libre » dans un club peut évoluer dans un autre club avec une licence « Loisir ».
- Seuls les joueurs et joueuses âgés de plus de 34 ans peuvent participer à cette pratique (**autorisation d'avoir 3 joueurs âgés de 30 à 34 ans par équipe**).

#### Article N°4 : Installations sportives

Les clubs participants doivent disposer d'un terrain de foot à 8 ou à 11.

Les buts mobiles de foot à 5 (avec filets) sont fortement conseillés.

Dans le cas contraire et dans la mesure du possible, des dispositions pourront être envisagées par la commission départementale, pour faciliter l'accès à la pratique, sans quoi l'équipe ne pourra s'engager.

En cas d'indisponibilité ou d'impraticabilité de l'installation le jour de la pratique, le club devra disposer d'une installation de remplacement ou bien inverser la réception des rencontres avec l'un des autres clubs concernés par le plateau.

Le club devra mettre à disposition des vestiaires pour l'accueil des équipes (possibilité d'avoir un vestiaire pour deux équipes) ainsi qu'un espace de convivialité pour clôturer le rassemblement « interclubs ».

#### Articles N°5 : Organisation des rassemblements « Interclubs »

Le calendrier (voir en annexe) des rassemblements est affiché sur le site du District de Vendée.

Les interclubs sont organisés à des rythmes différents pour 2 types de publics :

- Inscription interclubs pour les " ACTIFS " (1 fois par mois, le soir en semaine ou le week-end)
- Inscription Interclubs pour les " RETRAITES " (4 plateaux dans la saison, la semaine en journée)

Il ne peut être modifié sauf cas de force majeure, la commission devra en être informée pour validation en cas de report. En cas d'absence d'une ou plusieurs équipes, le plateau pourra être maintenu jusqu'à 2 équipes (match sec).

Horaires :

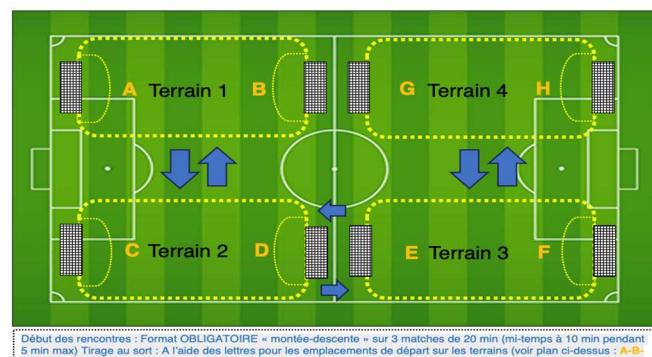
LES HORAIRES (INDICATIFS)			LE DÉROULEMENT
MATIN :	APRÈS-MIDI :	SOIR : (public « actifs »)	
9H45	13H45	19H00	Arrivée du/des club(s), accueil café
10H00	14H15	19H15	Briefing sur les lois du jeu, l'état d'esprit attendu et la répartition des équipes
10H15	14H30	19H30	Début de l'échauffement collectif OBLIGATOIRE (tous les participants ensemble, mené par référent)
10H30  <small>(CRENEAU DE PRATIQUE : 1H30)</small>	14H45  <small>(CRENEAU DE PRATIQUE : 1H30)</small>	19H45  <small>(CRENEAU DE PRATIQUE : 1H30)</small>	Début des rencontres : Format OBLIGATOIRE « montée-descente » sur 3 matches de 20 min (mi-temps 5 min max) - Tirage au sort à l'aide de lettres pour les emplacements de départ sur les terrains (voir plan en diapo suivante : A-B-C-D-E-F-G-H)  <b>Objectifs :</b> - 1h de pratique pour tous - Même nombre de rencontres par équipe - Pas de classement - Auto-arbitrage
12H00	16H00	21H15	Fin de l'activité - Débrief et photo collective (obligatoire : retour sur <a href="http://mpaqueau@foot95.fff.fr">mpaqueau@foot95.fff.fr</a> ou directement sur WhatsApp au 06 58 70 77 29)
12H15	16H15	21H30	Temps de convivialité (apéritif, goûter à la charge du club recevant)
12H30 (ou plus...)	16h30 (ou plus...)	22h00 (ou plus...)	Clôture de l'Interclubs

Les groupes seront constitués par la commission départementale, respectant une logique de proximité.

- Une équipe est composée de 7 joueurs maximum par rassemblement.
- Chaque club devra identifier un référent, celui-ci est garant du bon climat relationnel des rencontres et de l'image de son club.
- Le club recevant doit mettre à disposition 3 ballons taille 5 par terrain (de foot à 5), un pour le match et 1 placé sur le côté de chaque but.
- Le club recevant organise le temps de convivialité d'après-match.

**IMPORTANT :** Aucun classement ne sera établi à l'issue des rassemblements.

## Article N°6 : Déroulé des rencontres



CAHIER DES CHARGES
Le terrain : 1 terrain à 11 herbe ou synthétique (ou un gymnase)
Les buts : Adaptés foot à 5 (avec des filets)
Les dimensions de jeu : voir tableau des lois du jeu en diapo suivante
Les chaussures : baskets, ou crampons moulés
La tenue officielle : Maillot, short et chaussettes du club (obligatoire)
Les protège-tibias : Non obligatoire
L'âge : Pas d'âge requis (aptitude via la délivrance de la licence)
La licence FFF : LOISIRS Obligatoire (licence sport « santé » interdite)
L'état d'esprit : Loisirs sans compétition (auto-arbitrage obligatoire)

**\*Règles spécifiques :**

# LES REGLES OFFICIELLES DU FOOT EN MARCHANT

PRECONISATION 5c5	LES REGLES DU JEU COMPETITION
NOMBRE DE TOUCHES DE BALLE	Libre
HAUTEUR DE BALLON LORS DES PASSES / TIRS	Hauteur But (1m80)
TACLES ET CHARGES	Interdit
MISE À DISTANCE ADVERSAIRES SUR STRATÉGIE	4m (au pied)
COUP DE PIEDS ARRÊTÉS	Indirect (1m max d'élan)
TEMPS DE JEU MAXIMUM (SELON ORGANISATION)	60' maximum avec 20' maxi par séquence
NOMBRE MAXIMUM DE REMPLAÇANTS	5
TEMPS POUR JOUER LES REMISES EN JEU (BALLON GDB COMPRIS)	4 secondes
TOUCHES	Passe au pied
SURFACE GDB (ZONE INTERDITE)	6m (Zone interdite type handball – ¼ cercle de 6m à partir des poteaux et ligne à 6m devant le but)
PÉNALTY	6m (1m max d'élan)
HORS-JEU	Non
PASSE EN RETRAIT AU GDB	Prise de balle à la main autorisée
DÉPLACEMENT (AVEC OU SANS BALLON)	1 appui au sol obligatoire (Marche)



DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

## LES REGLES DU JEU COMPETITION

### INSTALLATION ET MATÉRIEL

- **Revêtement** : terrain synthétique, gymnase, terrain de futsal extérieur ou terrain de Foot 5 ou pelouse.
- **Tracés** : marquages avec des éléments en PVC/silicone
- **Ballon** : de taille 4 ou 5 selon le public
- **Espace de jeu** :
  - 5c5 :
    - Terrain : 36x20m
    - But : 4x1,80/2m
  - 6c6 :
    - Terrain : 40x20/24m
    - But : 4x1,80/2m (gymnase : 3x2m)

### ECHANGE

Quelles règles peuvent être adaptées en fonction du niveau de pratique ?

06/02/2024

1

## Article N°7 : Après le rassemblement

Retour OBLIGATOIRE de la fiche bilan (DANS LES 4 JOURS SUIVANT LE PLATEAU), via l'adresse :  
shuvelin@foot85.fff.fr

## Article N°8 : Discipline

Les questions relatives à la discipline des joueurs, éducateurs, dirigeants ou spectateurs à l'occasion des rassemblements seront étudiées par la Commission Départementale de Discipline du District de Vendée de Football.